

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche -

UNIVERSITÉ LYON 2

LICENCE

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n°2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;

Vu l'arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence ;

Vu l'arrêté ministériel du 27 septembre 2004 relatif aux habilitations de l'Université Lyon 2 à délivrer les diplômes nationaux ;

Vu les pièces justificatives produites par Mme ARIANE BILHERAN, née le 30 décembre 1978 à SAINT DENIS (093), en vue de son inscription à la Licence ;

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

Le diplôme de **LICENCE HUMANITÉS ET SCIENCES HUMAINES**, Mention **PSYCHOLOGIE**,est délivré à **Mme ARIANE BILHERAN**

au titre de l'année universitaire 2005-2006

et confère le **grade de Licence**,

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à LYON, le 8 juin

Le titulaire



Le Président

N° LYONII 6609979

/2007200507081

Claude JOURNES

Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités

Roland DEBBASCH

